

## **ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2014**

Sont présents, à 20.00 h à la salle communautaire du Rural, 39 citoyennes et citoyens de Givisiez qui siègent sous la présidence de M. Georges Baechler, Syndic, ainsi qu'une journaliste.

M. le Syndic accueille les participants, salue la présence de la presse et informe que cette Assemblée sera enregistrée afin d'assurer une parfaite conformité avec le procès-verbal qui en est dressé. Il déclare donc cette Assemblée communale ouverte.

Convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes (LCo) et à la décision de l'Assemblée communale du 23 mai 2011, par insertion dans la Feuille officielle no 48 du 28 novembre 2014, par avis au pilier public, par insertion sur le site Internet de la commune ainsi que par le Message d'automne 2014 du Conseil communal distribué à chaque ménage, cette Assemblée peut siéger valablement.

M. le Syndic excuse les absences de Mesdames et Messieurs Hervé Schuwey, Conseiller communal, Jérôme Broch, Denise et Jean-Benoît Bard, Pierre Gisler, Marius Noth, ainsi que Laure Piccand.

M. Gérard Steinauer est désigné comme scrutateur et accepte sa charge. Conformément à l'article 18 LCo, les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées.

M. le Syndic rappelle la qualité de citoyen de Givisiez, nécessaire pour participer aux délibérations, et prie les éventuels auditeurs de prendre place sur les sièges disposés sur le côté latéral de la salle. Il invite les intervenants à indiquer préalablement leur nom et le quartier où ils habitent.

M. le Syndic lit l'ordre du jour figurant dans la convocation:

### **ORDRE DU JOUR**

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du 13 octobre 2014 (ce PV ne sera pas lu : il peut être consulté au bureau communal ou sur le site [www.givisiez.ch](http://www.givisiez.ch))
2. Budget de fonctionnement 2015
3. Divers

## 1 PROCES-VERBAL

Par décision du Conseil communal, mentionnée dans la convocation, le procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du 13 octobre 2014 n'est pas lu : il pouvait être consulté au bureau communal ainsi que sur le site Internet de la commune [www.givisiez.ch](http://www.givisiez.ch).

Ce procès-verbal fut approuvé par le Conseil communal en séance du 27 novembre 2014, comme requis par l'article 13 ReLCo.

M. le Syndic ouvre la discussion, mais personne ne demande la parole. Il ordonne le vote à mains levées :

- **le procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du 13 octobre 2014 est approuvé à l'unanimité des voix exprimées.**

## 2 BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2015

M. le Syndic introduit cet objet, en se reportant aux pages 4 à 15 du Message d'automne :

*"Comme vous l'aurez lu dans les informations du Message d'automne, le budget 2015 qui vous est présenté ce soir, bien que légèrement déficitaire, annonce un exercice comptable empreint de sérénité. Cela fut possible grâce à la décision de l'Assemblée du 13 octobre 2014 de rétablir le taux fiscal à 70%. Cette modification de taux nous permet d'absorber l'augmentation des charges liées de près de CHF 600'000 pour l'exercice 2015. Le fléchissement des revenus de la fiscalité, qui s'ajoute à cette augmentation des dépenses, aurait eu des conséquences fâcheuses sur notre budget, sans cette décision courageuse.*

*Nous avons également dû adapter nos taxes sur les déchets afin de répondre pleinement aux bases légales en la matière, qui exigent que ces postes soient autofinancés par les taxes perçues, selon le principe du pollueur payeur.*

*L'ensemble de ces mesures nous permet de vous présenter ce soir un budget solide et équilibré répondant aux besoins de notre Commune et aux exigences légales.*

Le graphique affiché à l'écran vous montre l'évolution vers le haut des postes les plus marquants, qui totalisent déjà près de CHF 600'000. Nous constatons ainsi que les dépenses liées à la formation et à l'enseignement, les dépenses sociales, les coûts des transports publics et de la santé sont celles qui augmentent de manière quasi constante.

Ces charges qui, depuis huit ans, ont augmenté de plus de 60%, sont dues, d'une part à l'évolution démographique de notre Commune et, d'autre part à notre participation aux charges cantonales. En revanche, les frais de fonctionnement liés à l'administration, au sport, à la culture, à l'ordre public et à l'environnement sont pratiquement stables et très peu affectés.

En ce qui concerne le plan financier, nous ne vous en présentons qu'une synthèse pour une meilleure lisibilité des chiffres. Vous pouvez consulter le tableau dans son entier sur le site Internet de la commune. Vous constaterez une fois encore, grâce au taux fiscal rétabli à 70%, que les perspectives sont rassurantes. Selon les projections faites, nous devrions passer à des résultats positifs dès 2016. Ceci, pour autant que nous ne soyons pas une fois de plus confrontés à des décisions politiques chargeant les comptes communaux."

M. Michel Ramuz, Vice-Syndic et responsable du dicastère Finances et Mobilité, présente les différentes rubriques du budget de fonctionnement 2015, chapitre après chapitre, en complément des informations figurant dans le Message. Il commente les chiffres nets, contrairement à ceux figurant sur l'écran, qui correspondent aux chiffres bruts :

	<u>CHF</u>
<b>"Administration</b>	<b>1'570'215</b>
- Rétribution du Conseil communal	365'000
- Traitement pers. administratif	588'500
- Charges salariales nettes	335'045
- Imprimés, annonces, port, tél.	115'500
- Comm. fin., fiduciaire, Agglo	62'200
- Mobilier, machines, informatique	57'000
- Divers frais de fonctionnement	46'970
<b>Ordre public</b>	<b>366'915</b>
- Police	130'640
- Justice paix, tutelles, curatelles	42'300
- Service du feu	167'340
- Protection de la population	26'635
<b>Enseignement et Formation</b>	<b>3'661'675</b>
- Ecole enfantine (83 élèves, coût unitaire 4'470)	370'880
- Ecole primaire (189 élèves, coût unitaire 7'495)	1'416'670

- CO (95 élèves, coût unitaire 10'265)		975'030
- Ecoles spécialisées		549'565
- Formation professionnelle		82'530
- Transport scolaire La Faye		62'000
- Accueil extrascolaire + Bosquet		165'500
- Divers frais fonctionnement école		39'500
<b>Culture, Sports et Loisirs</b>		<b>547'415</b>
- Culture		358'215
- Sports		135'700
- Loisirs		51'000
- Radio Fribourg		2'500
<b>Santé</b>		<b>1'131'085</b>
- Association pour l'ambulance		61'160
- Homes médicalisés		819'360
- Soins ambulatoires		241'365
- Santé des écoliers		9'200
<b>Affaires sociales</b>		<b>1'982'390</b>
- Petite enfance		530'000
- Institutions pour handicapés		744'860
- Aides sociales cantonales		197'485
- Aides sociales S.S.R. Sonnaz		418'700
- Assistance locale		35'000
- Animations locales		22'000
- Aides div. + frais fonctionnement		34'345
<b>Transports et communications</b>		<b>1'394'230</b>
- Routes communales		778'760
Personnel édilitaire	353'300	
Entretien des routes	200'000	
Eclairage public	67'000	
Entretien hivernal	40'000	
Balayage	40'000	
Entretien des véhicules	17'500	
Divers frais d'édilité	60'960	
- Transports et communication		615'470
Transport régional, répartition cantonale	226'505	
Transport Agglo	350'565	
Subvention abonnements + cartes journalières	38'400	
<b>Protection Environnement</b>		<b>237'400</b>
- Eau potable		2'120
- Eaux usées		0
- Elimination déchets		21'400
Déchetterie	152'570	
Déchets ménagers + encombrants	216'280	
Taxes déchets	-347'450	
- Cimetière		11'150
- Endiguements		77'000
- Protection de la nature		9'500
- Aménagement du territoire		116'230
Frais gestion constructions	51'000	
Honoraires révision PAL	20'000	
Commission d'aménagement	10'000	
Honoraires divers études	38'000	

Produits permis construire	-2'770	
<b>Economie</b>		<b>63'245</b>
- Forêt		8'380
- Tourisme		23'830
- Promotion économique		10'035
- Energie		21'000
<b>Impôts, Finances, Immeubles</b>		<b>2'875'685</b>
- Péréquation financière		1'168'845
- Intérêts dette		129'970
- Amortissements		618'170
- Frais de poursuite		23'000
- Pertes sur débiteurs		35'000
- Intérêts rémunérateurs		70'000
- Immeubles		791'670
Traitement personnel conciergerie	238'500	
Mobilier et installations	31'000	
Produits de nettoyage	20'000	
Divers frais immeubles	16'300	
Assurances	20'000	
Frais centre scolaire	201'600	
- Chauffage (70'000)		
- Electricité (21'000)		
- Entretien (79'000)		
- Contrats et assurances (18'600)		
- Eau (3'000)		
- Nettoyage sous-traité (10'000)		
Maison Cochard	18'000	
Maison communale administration	30'230	
Centre sportif Chandolan	103'650	
- Loyer (48'000)		
- Entretien (15'000)		
- Electricité (28'000)		
- Chauffage (8'000)		
- Eau + divers (4'650)		
Espace La Faye	31'375	
Le rural	62'070	
- Chauffage (32'200)		
- Electricité (9'500)		
- Entretien (6'000)		
- Assurances (3'400)		
- Contrats entretien + divers (10'970)		
Villa Perler	3'210	
Domaine Toutvent	9'690	
Appartement Jubindus 7	6'045	
- Propriété La Chassotte		39'030
Amortissements	21'000	
Intérêts	15'880	
Frais communs	2'150	

Les loyers encaissés se montent à CHF 350'000.-

M. Ramuz donne encore quelques chiffres au sujet de la fiscalité, en tenant compte de l'augmentation du taux

d'impôt à 70% par franc payé à l'Etat, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

<i>Impôts personnes physiques</i>	6'785'000
<i>Impôts personnes morales</i>	3'325'000
<i>Contributions immobilières</i>	2'255'000
<i>Impôts gains immobiliers</i>	350'000
<i>Impôts sur divertissements</i>	97'000
<i>Impôts sur véhicules</i>	287'645
<i>Divers impôts</i>	15'250
<i>Produits intérêts moratoires + poursuites</i>	49'000
<i>Produit des capitaux</i>	43'000
<i>Divers produits</i>	18'550
<i>Dissolution réserve</i>	170'000

Comme mentionné en page 4 du Message, le budget de fonctionnement 2015 montre un total des charges de CHF 16'950'920 et un total des produits de CHF 16'853'455. Cela représente un déficit de CHF 97'465 (-0,58%), en tenant compte d'une réserve de 3% sur les recettes fiscales."

M. Ramuz énumère encore les investissements prévus au budget 2015, mentionnés en page 3 du Message, pour un total de CHF 836'250.

M. Philippe Equey, président de la Commission financière, en lit le préavis :

"Les membres de la Commission financière se sont réunis à plusieurs reprises pour examiner le budget de fonctionnement de l'exercice 2015. Pour ce travail, nous avons à disposition la documentation remise par l'administration communale.

Une rencontre a également été organisée le 11 novembre 2014 avec le Syndic et le Vice-syndic. A cette occasion, nous avons posé toutes les questions utiles pour nous permettre d'émettre une appréciation consciencieuse sur le budget qui vous est soumis ce soir.

#### **Appréciation générale**

Le budget de fonctionnement de l'exercice 2015 prévoit un déficit proche de 100'000 francs et ceci malgré la hausse d'impôts de 5,1 points ou 7,85% acceptée en assemblée communale extraordinaire, le 13 octobre dernier.

Au moment de prendre cette décision, le budget 2015 n'était pas encore établi. On ne pouvait dès lors pas savoir que cette hausse d'impôts n'allait pas éponger l'entier du déficit. Celui-ci reste toutefois inférieur au déficit du budget 2014 pour plus de 400'000 francs.

La Commission financière ayant soutenu la proposition du Conseil communal d'augmenter le taux d'impôts comme déjà indiqué, elle s'attendait à ce que l'on nous présente au moins un budget équilibré pour 2015.

#### **Des produits en augmentation**

Le compte de fonctionnement enregistre des recettes supplémentaires pour 677'155 francs en raison principalement de l'augmentation du coefficient d'impôt communal.

Certains chapitres enregistrent par contre des diminutions de recettes. Comme par exemple, le patrimoine immobilier qui se voit délester d'un loyer de 190'000 francs à la suite de la vente du Manoir à la Fondation du même nom. Il faut également relever que l'Etat a fini de verser sa participation annuelle d'environ 135'000 francs pour l'introduction de la 2ème année d'école enfantine.

#### **Des charges en légère augmentation**

Les charges en augmentation de 150'505 francs sont la conséquence des dépenses liées.

Les augmentations les plus importantes sont enregistrées pour la part aux frais financiers des homes, pour les subventions des crèches et garderies, ainsi que pour la contribution à la péréquation intercommunale.

Des économies seront toutefois réalisées pour l'entretien des bâtiments et des routes, ainsi que pour l'acquisition de mobilier et de matériel scolaire.

#### **Conclusion**

Avec un total de produits de 16'853'455 francs et des charges pour 16'950'920 francs, le compte de fonctionnement 2015 présente un excédent de charges de 97'465 francs.

La Commission financière propose dès lors à l'Assemblée communale de ce soir d'approuver le budget de fonctionnement 2015 tel qu'il vous est soumis. Elle recommande toutefois au Conseil communal de prendre toutes les mesures nécessaires durant l'exercice 2015 pour parvenir à un équilibre des comptes."

M. le Syndic ouvre la discussion générale sur le budget 2015.

M. Bernard Schneider prend la parole. Il constate que la présentation des chiffres contraint les personnes présentes à une certaine mobilité. Un tableau présenté montre un budget 2015 à gauche et 2014 à droite. Dans

d'autres tableaux, il y a une fois les charges et produits et une autre fois les produits nets. Il demande s'il ne serait pas possible de concilier tous ces tableaux. Cela aiderait à mieux suivre les délibérations.

M. le Syndic promet de remédier à ce problème en instaurant à futur un système avec les trois colonnes charges, produits et résultat.

Plus personne ne demande la parole. M. le Syndic ordonne alors le vote à mains levées :

- **à l'unanimité des voix exprimées, l'Assemblée approuve le budget de fonctionnement 2015, tels que proposé par le Conseil communal.**

### **3 DIVERS**

M. le Syndic informe que suite aux décisions de l'Assemblée communale du 13 octobre 2014, la vente du Manoir à sa Fondation a été légalisée le 15 décembre 2014. La mise à l'enquête du projet des Terrasses du Manoir, quant à lui, a paru dans la Feuille officielle du 12 décembre 2014.

Il informe également, sur suggestion du président de la Commission financière, avoir fait afficher les photos aériennes de la Commune montrant l'évolution de Givisiez ces quarante dernières années, entre 1970 et 2010. Une nouvelle photo aérienne sera prise en 2015.

M. le Syndic ouvre la discussion.

M. Schneider prend la parole. Il remercie M. le Syndic pour l'exposition des photos aériennes et souhaite l'impression d'un fascicule avec la publication de toutes ces photos.

M. le Syndic trouve cette idée excellente. Il veillera à l'édition d'une brochure, sitôt effectué le cliché de la prochaine photo en 2015. Ces photos pourront également être publiées sur le site Internet de la Commune.

M. Patrick Mülhauser évoque le problème des transports scolaires pour les élèves germanophones de l'école libre publique de Fribourg (ELPF). Il demande si Givisiez participe à ces frais de transport.

M. Gilles de Reyff, Conseiller communal, responsable du dicastère Affaires scolaires et sports, répond que Givisiez n'a pas d'élèves qui prennent le bus scolaire. La participation communale se fait sous la forme d'une



subvention à l'abonnement Frimobil, que les élèves peuvent acquérir, à hauteur de CHF 214 par an. Le problème des transports scolaires concerne particulièrement les communes de Granges-Paccot, Marly et Villars-sur-Glâne, mais pas Givisiez.

M. Michel Ramuz, Vice-Syndic et responsable du dicastère Finances et Mobilité, tient à adresser à M. le Syndic, ainsi qu'à son épouse et ses enfants, les vœux les plus chaleureux du Conseil communal, à l'occasion des fêtes de fin d'année. Il souhaite que la lumière de Noël illumine leur chemin durant la nouvelle année et leur apporte sérénité et paix. *"Après les turbulences de ce début d'année, ils méritent un peu de tranquillité pour envisager l'avenir avec confiance. Merci à Georges Baechler pour son engagement au service de la collectivité et son amitié qui contribuent à la motivation des Conseillères et Conseillers dans l'exercice de leur fonction"*.

M. le Syndic clôt cette Assemblée à 20.40 h, en adressant à toutes et à tous ses vœux et ceux du Conseil communal et en leur souhaitant de belles fêtes de fin d'année. Il espère que 2015 leur apporte la joie, le bonheur et surtout la santé.

Il donne rendez-vous aux citoyennes et citoyens de Givisiez pour la prochaine Assemblée communale prévue le mercredi 27 mai 2015.

M. le Syndic invite les citoyennes et citoyens à partager le traditionnel verre de l'amitié.

L'Assemblée applaudit.

Le secrétaire :

Le Syndic :

Philippe Vorlet

Georges Baechler